

**Communication de la Municipalité au Conseil communal  
du 30 octobre 2019**

---

Communication n° 42/10.2019

Objet: Qualité des eaux

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Cet été, la presse a révélé à plusieurs reprises que des résidus du chlorothalonil, un fongicide utilisé dans l'agriculture depuis 50 ans, sont présents massivement dans les eaux souterraines des régions agricoles suisses.

Dans le cadre du contrôle de qualité de notre réseau d'eau potable, des échantillons sont prélevés au minimum 2 fois par année pour des analyses complètes et/ou pour des analyses partielles. Un rapport d'analyse est effectué par le chimiste cantonal. Le chlorothalonil est contrôlé lors des analyses complètes ; ces dernières se décomposent en effet selon les catégories suivantes : analyses microbiologiques, analyses physico-chimiques, analyses des micropolluants.

La liste des substances analysées dans ces échantillons évolue chaque année selon des normes établies par l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV). Le chlorothalonil, considéré comme un micropolluant, est analysé depuis 2018.

Les résultats des analyses concernant le chlorothalonil sont tout à fait satisfaisants et bien au-dessous de la norme, norme qui fixe la valeur maximum à 0.100 µg/L. En 2019, les traces de chlorothalonil trouvées dans l'échantillon du 15 mai 2019 étaient <0.010 µg/L et celles de l'échantillon du 11 mars 2019 étaient <0.005 µg/L. L'analyse de l'échantillon du 31 octobre 2018 indique qu'il n'y avait aucune trace de ce micropolluant dans nos eaux.

Des traces d'atrazine et de terbuthylazine ont également été détectées dans les mêmes proportions en 2019 et 2018.

Les autres substances couramment citées dans la presse (Azoxystrobine, Métolachlore, Mécoprop) n'ont pas été décelées dans l'eau potable de Saint-Prex.

Au vu des éléments ci-dessus, le captage de la Commune fournit une eau d'excellente qualité. Bonne pour la santé, économique, écologique et locale, l'eau du robinet peut être bue sans modération.

Pour conclure, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020 et sur ordre du Canton, les distributeurs d'eau seront tenus d'effectuer à leur charge les contrôles officiels via des laboratoires accrédités. La Commune de Saint-Prex a décidé de confier les analyses d'eau potable au Service de l'Eau de la Ville de Lausanne, celui-ci étant accrédité.

La Municipalité

Saint-Prex, le 30 octobre 2019/CM – 101.02.03

*Pour tout renseignement, s'adresser à M<sup>me</sup> Savioz au 076 417 56 86*